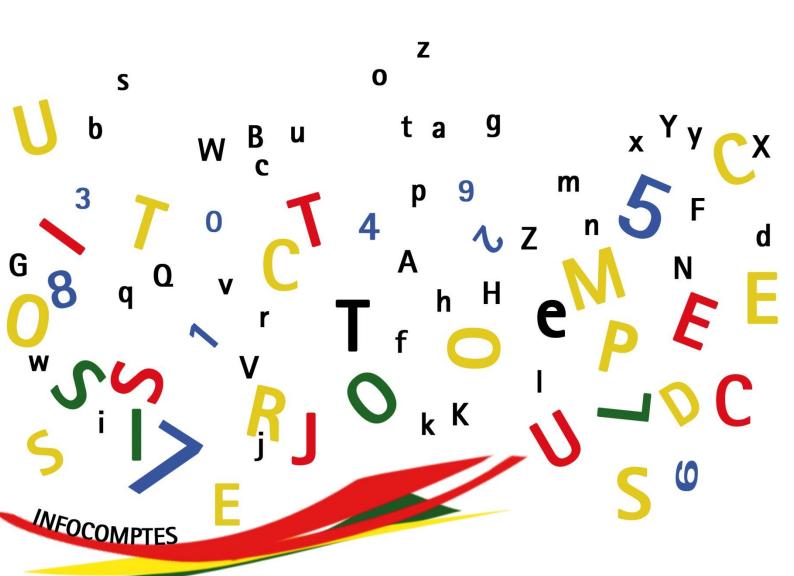
# **INFOCOMPTES**

N° 004 \* mai-juin-juillet-août 2015

# Lettre d'information de la Cour des Comptes du Sénégal





# **INFOCOMPTES**

# Lettre d'information de la Cour des Comptes du Sénégal

N°

N° 004 \* -mai-juin-juillet-août 2015

# **SOMMAIRE**

*	Remise République		• • •	•		Président 		
*						recommandatio		
*	Actualités : s	émina	ires et renconti	res	 		1	1 & 13
*	Dogumentati	00						1.4



# ECHOS DE LA COUR

#### **PARUTION DU RAPPORT PUBLIC 2013**

**Dakar, 30 juin (APS) -** Le Premier président de la Cour des Comptes, M Mamadou Hady Sarr, a remis le Rapport public 2013 au Président de la République le mardi 30 juin 2015 au cours d'une cérémonie officielle qui s'est tenue au palais de la République. Le Rapport peut être consulté intégralement sur le site web de la Cour : <a href="https://www.courdescompte.sn">www.courdescompte.sn</a>



Le Premier Président de la Cour des Comptes M Mamadou Hady SARR remettant au Président Maky SALL le Rapport public 2013, le mardi 30 juin 2015 au Palais de la République



### **SYNTHESE DU RAPPORT PUBLIC 2013**

#### Principaux constats, observations et recommandations



Le Premier Président de la Cour des Comptes, M Mamadou Hady SARR, entouré du Procureur Général près la Cour, des Présidents de Chambres et du Rapporteur Général du Rapport public 2013 lors de la conférence de presse

Le Rapport public 2013 de la Cour des Comptes est structuré en 3 parties.

- La première partie porte sur le CONTROLE DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES :
- Contrôle de l'Exécution des lois de finances de l'année 2011
- Contrôle de l'exécution des lois de finances de l'année 2012

La deuxième partie du Rapport porte sur le CONTROLE DE LA GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

#### Ont été contrôlés :

 les dépenses de personnel dans les communes chefs –lieux de région ou de département



- La gestion des recettes de la Ville de Dakar
- Le contrôle de la gestion de l'Imprimerie nationale;
- La gestion informatisée des bourses
- Fenfin, la troisième partie porte sur le CONTRÖLE DE LA GESTION DES ORGANISMES SOCIAUX, ENTREPRISES ET PROGRAMMES PUBLICS
- la Caisse de Sécurité sociale (CSS)
- le Programme national de Lutte contre la Tuberculose (PNT)
- l'Agence de Régulation des Postes et Télécommunications (A.R.T.P)
- la Société des Infrastructures et de Réparation navale (SIRN)

#### <u>OBSERVATIONS : Irrégularités,</u> manquements et mauvaises pratiques

- Virements irréguliers de crédits d'un titre à un autre
- Violation du principe l'universalité 2011: en 500 000 000 de FCFA pour l'achat véhicules au profit l'Assemblée nationale en vertu du décret n°2011-72 du 17 ianvier 2011 affectation portant ressources issues de la quote-part de l'Etat sur le trafic international entrant au Sénégal



- Décrets d'avances non soumis à une procédure de ratification par le Parlement ( Article 12 de la LOLF)
- Recours en janvier 2012 au procédé du décret d'avances au lendemain immédiat du vote de la loi de finances de l'année : décret n°2012 -198 du 31 janvier 2012 autorisation d'une ouverture de crédits pour 2 847 000 000 F CFA pour le fonctionnement d'institutions ou d'administrations ( aucune urgence ou nécessité impérieuse d'intérêt national ??? Art 12 LOLF)
- Dépassements sur crédits limitatifs irréguliers (Alinéa 2 de l'art 12 de la LOLF n°2001-09 du 15 octobre 2001 modifiée)
- Irrecevabilité des balances générales des comptes de gestion des comptables principaux communiquées en 2011 à la Cour et comptabilité de l'ordonnateur (MEF) non produite en 2012





Le Premier Président de la Cour des comptes pendant son allocution, à sa gauche : Messieurs Fara MBODJI, Procureur Général près la Cour des comptes, Abdoul Madjib GUEYE, Président de la Chambre des entreprises publiques (CEP) et Oumar NDIAYE, Président de la Chambre de discipline financière(CDF)

DEUXIEME PARTIE : Contrôle de la gestion des collectivités locales et administrations publiques : Principaux constats:

- les dépenses de personnel dans les communes chefs-lieux de région ou de département
- ✓ Audit des dépenses de personnel des villes de Dakar et Pikine ainsi que des communes de Kaolack, Saint-Louis, Ziguinchor, Fatick, Tambacounda, Louga, Tivaouane, Kaffrine et Bambey
- ✓ Personnel communal mis irrégulièrement à la disposition d'autres administrations
- √ Faible niveau d'instruction et d'encadrement du personnel
- ✓ Personnel vieillissant

- ✓ Recrutements laissés à l'initiative du maire et effectués, le plus souvent, sans adéquation avec les besoins réels de la commune
- ✓ Versement de rémunérations en dessous du SMIG et reconduction illimitée des contrats des travailleurs pour des emplois temporaires
- ✓ Non reversement des prélèvements de cotisations à l'IPRES
- ✓ Dépassement de la norme de 40% (dépenses de personnel sup à 40% des dépenses ordinaires)
- La gestion des recettes de la Ville de Dakar
- ✓ Défaut de mobilisation de recettes potentielles de la ville (la taxe de



- balayage et la taxe de déversement à l'égout ...)
- ✓ Défaut de recouvrement de la contribution foncière sur les propriétés non bâties et de la contribution globale unique
- ✓ Non maîtrise de l'assiette des recettes relevant de la compétence de la Ville
- ✓ Non fiabilité de la base de données des contribuables servant de support pour l'émission des titres de recette
- ✓ Perception sans aucune base légale des recettes sur les actes d'urbanisme (permis de construire, procès verbaux de réception, certificats de conformité, d'urbanisme et de démolition...) puisque non prévues par les dispositions des articles 250 et 252 de la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales
- ✓ Non respect de la décision du Conseil d'Etat (2008) concernant l'application de nouveaux tarifs de la taxe sur la publicité suite à un recours des sociétés Total, Shell, Mobil-Oil et Nestlé-Sénégal
- Le contrôle de la gestion de l'Imprimerie nationale ;
- ✓ Insuffisance des crédits alloués à l'Imprimerie
- √ Vétusté et non renouvèlement du matériel d'imprimerie
- ✓ Violations du Code des marchés publics avec des cas de fractionnement
- ✓ Léthargie dans le fonctionnement du Comité de gestion qui n'a ni

- examiné, ni approuvé le budget prévisionnel annuel des ressources propres
- ✓ Difficultés de recouvrement des recettes sur les abonnements

#### La gestion informatisée des bourses

- ✓ Problèmes majeurs liés au contrôle interne: défaut d'archivage des dossiers, intégration dans le système de données relatives à des dossiers d'étudiants incomplets
- ✓ Défaut d'enregistrement de boursiers dans le fichier des bacheliers du Sénégal
- ✓ Présence dans le fichier des boursiers de personnes non répertoriées dans le fichier des inscrits
- ✓ Possibilité que le même numéro de CNI soit enregistré plus d'une fois dans le système informatique
- ✓ Cumul irrégulier de diverses allocations d'études
- ✓ Perception d'allocations par des étudiants alors qu'ils ne sont pas répertoriés sur le fichier des bénéficiaires d'aides, de bourses ou de subventions
- ✓ Existence de trop perçus : montants supérieurs au taux normal (25 en 2008, 4193 en 2009 et 35 en 2010) ( en 2010, un étudiant à Paris a bénéficié d'un trop-perçu de 1 349 988)





TROISIEME PARTIE: Contrôle de la gestion des organismes sociaux, entreprises et programmes publics: Principaux constats:

- la Caisse de Sécurité sociale (CSS)
- ✓ Octroi d'avantages indus aux administrateurs dont les fonctions sont gratuites au sens des dispositions de l'article 21 des statuts de la CSS
- ✓ Prise par le CA d'une décision de remonter la date de prise d'effets de l'augmentation des jetons de présence en violation du principe de la non rétroactivité
- ✓ Situations de conflits d'intérêts pour des opérations d'achat de billets d'avion auprès de l'agence dont le PCA de la CSS était aussi le Président Directeur général
- ✓ Prise en charge irrégulière des dépenses du ministère du Travail et des organisations professionnelles
- ✓ Vente d'un terrain d'une superficie de 350 ha de l'Etat à EGBOS non autorisée par une loi
- ✓ Acquisition de 150 ha par la CSS alors que le terrain n'était pas encore muté au nom de EGBOS et mis en valeur en violation de l'article 41 du Code du Domaine de l'Etat
- ✓ Prise par le CA d'une décision de céder des parcelles de terrains à ses membres à des prix préférentiels sur les réserves foncières de la CSS à Golf et à Keur Massar

- ✓ Défaillances dans le suivi des recouvrements
- ✓ Recrutements massifs d'agents à la vieille du départ de l'ancien DG
- le Programme national de Lutte contre la Tuberculose (PNT)
- ✓ Absence d'un acte de création du Programme
- ✓ Insuffisance du budget de l'Etat (15% en 2010) et trop forte dépendance du Fonds mondial (74% en 2010)
- ✓ Retards dans la finalisation et la livraison des commandes de produits antituberculeux
- ✓ Carences dans la gestion des stocks dans les PRA et les districts
- ✓ Dépistage tardif de la tuberculose
- ✓ Faible niveau de formation des prestataires
- ✓ Insuffisance du matériel de laboratoire (un seul microscope dans certains districts) et de masques résistants au bacille de Koch
- ✓ Lacunes dans l'application des procédures de collecte des données dues à l'absence d'un manuel dédié
- ✓ Non atteinte de l'objectif d'un taux de détection des cas de paludisme de 70% par an
- ✓ Non atteinte de l'objectif de réduction de 50% de la prévalence et de la mortalité
- ✓ Atteinte de l'objectif de guérir 85% des cas de tuberculose pulmonaire



- l'Agence de Régulation des Postes et Télécommunications (A.R.T.P)
- Nomination au Conseil de régulation de personnes n'ayant pas le profil de compétence requis
- ✓ Abandon de créances de l'ARTP sur Expresso Sénégal pour un montant de 9 454 163 814 FCFA
- ✓ Immixtion de l'ancien Président de la République: instructions pour le financement du Projet de radiotélévision africaine (RTA) qui n'entre pas dans l'objet social de l'ARTP
- ✓ Absence d'études et de planification pour le projet de RTA et cas de violations du Code des MP (études architecturales et techniques)
- ✓ Paiements d'acomptes relatifs à l'acquisition d'un immeuble auprès de AMSA sans l'intervention d'un notaire et avant l'autorisation du Conseil de Régulation
- ✓ Utilisation irrégulière des ressources du Fonds de Développement du Service universel des Télécommunications (FDSUT) par l'ARTP
- ✓ Placement des ressources du FDSUT pour 6 mds auprès de AMSA Assurances Vie sans l'approbation du contrat par le Comité de Direction
- ✓ Fixation irrégulière (par lettre et non par décret) des salaires du Pdt du Collège, du Président du FDSUT, du Directeur général et des membres du Collège

- ✓ Abus dans l'octroi des appuis institutionnels : de 283 millions en 2008 à 557 millions en 2011
- ✓ Dépenses effectuées sans aucun lien avec l'objet social: sponsoring et mécénat (602 millions en 2010), dons et subventions (494 millions en 2011)
- ✓ Non-paiement des redevances par les stations radios et les télévisions
- la Société des Infrastructures et de Réparation navale (SIRN)
- ✓ Retard dans l'approbation des budgets et des états financiers
- ✓ Ecarts entre les montants du chiffre d'affaires déclarés à l'Administration fiscale et ceux comptabilisés
- ✓ Retards dans le reversement des retenues sur salaires et des charges sociales
- Manque à gagner important sur la location des appartements à Dakarnave
- √ Versement de rémunérations indues
- ✓ Dépassements sur les dotations de carburant : 1 000 litres par mois au PCA au lieu de 350 litres
- ✓ Cumul irrégulier d'indemnités de logement avec le logement de fonction pour le DG et le PCA
- √ Prise en charge des frais de téléphone, d'eau et d'électricité des domiciles du PCA et du DG
- ✓ Défaut d'optimisation des frais de télécommunication



- ✓ Dépenses exorbitantes en dons et subventions alors que les résultats subventions alors que les résultats de l'ancien PCA sont déficitaires

#### Suivi et mise en œuvre des recommandations

- Recommandations mises en œuvre (cas de l'Imprimerie Nationale, CSS et SIRN)
- Recommandations acceptées et en cours de mise en œuvre (ARTP, PNT)
- Audits de suivi effectués par la Cour pour s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations

(Source : Informations tirées de la Présentation Power Point de M Thierno Idrissa Arona DIA, Rapporteur Général du Rapport Public 2013)



M Fara Guedel MBODJI, Procureur Général près la Cour des Comptes (en costume clair) et M Mamadou FAYE(en costume gris), Président de la Chambre des affaires budgétaires et financières (CABF) lors de la conférence de presse de présentation du Rapport public 2013



# **ACTUALITES**

## AFROSAI: 1ère réunion conjointe des Commissions techniques à Yaoundé

Du 7 au 10 juillet 2015, s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) la première réunion conjointe des commissions techniques de l'AFROSAI que sont : la Commission de Partage des Connaissances (CPC) et la Commission de Renforcement des capacités (CRC).

La cérémonie d'ouverture des travaux s'est déroulée sous la présidence du Secrétaire général de l'AFROSAI, M. Henri Eyebe AYISSI, Ministre délégué à la Présidence de la République du Cameroun chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat. Il avait à ses côtés les deux présidents de Commissions techniques, M. Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal et M. Edward R. O. OUKO, Auditeur général du Kenya.

Les travaux de la CRC, dont la Présidence est assurée par le Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal, M MAMADOU Hady SARR, ont enregistré la participation des pays suivants : l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Togo, la Zambie. L'objectif principal de la réunion était de définir la vision de la Commission, d'adopter son plan opérationnel et de planifier ses activités.

Dans son discours d'ouverture des travaux, le Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal, a souligné que la réunion était l'occasion de définir un cadre formel de travail de la CRC avec un chronogramme et un mécanisme de suivi. En sa qualité de Président, le Sénégal a soumis à la Commission un projet de plan de travail 2015-2017, élaboré sur le fondement du Plan Stratégique de l'AFROSAI 2014-2020.

A la suite de l'introduction du Premier Président de la Cour des comptes du Sénégal et des débats qui ont suivi, la commission a adopté à l'unanimité la vision suivante : « la CRC, un levier de développement institutionnel et professionnel des ISC africaines viables et performantes.»

Il s'agit désormais pour la CRC essentiellement d'assurer, d'une part le plaidoyer auprès des organisations d'intégration régionale pour relever le niveau institutionnel des ISC africaines aux standards internationaux et, d'autre part d'harmoniser les capacités professionnelles des ISC africaines tout en veillant à se conformer aux normes internationales et aux nouvelles exigences du monde. La CRC a fait siennes les valeurs suivantes : la Responsabilité, la Solidarité, le Professionnalisme, la Performance, l'Engagement, la Transparence, la Coopération, la Complémentarité, la Communication.

Le plan d'actions triennal 2015-2017 proposé par le Sénégal a été adopté par acclamation par la CRC. De même, le montant accordé au lauréat du Prix de la meilleure publication à la revue de l'AFROSAI à été fixé à 500 dollars US.

Enfin, il convient de noter que le Conseiller, M. Mamadou THIAO a représenté le Sénégal aux travaux de la Commission de Gestion et de Partage des Connaissances dont les travaux se déroulaient parallèlement à ceux de la Commission de Renforcement des Capacités.



La délégation sénégalaise était composée du Premier Président de la Cour des Comptes et de quatre membres du Secrétariat de la Commission de Renforcement des Capacités : MM Alhassane Thierno BARO, Secrétaire Général, Mamadou THIAO, Conseiller référendaire, Papa Gallo LAKH et Ahmadou Lamine KEBE, Conseillers.

# **IDI/CREFIAF:**

## Réunion des Experts et Mentors de l'IDI et du CREFIAF pour l'adaptation des produits 3i

Le Sénégal a accueilli du 20 juillet au 7 août 2015, la réunion des Experts et Mentors pour l'adaptation des Projet 3i de l'Initiative pour le Développement de l'Intosai (IDI) et le Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de contrôle des finances publiques d'Afrique Francophone (CREFIAF).

La cérémonie d'ouverture des travaux s'est déroulée sous la présidence effective de M Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal. Dans son discours d'ouverture, le Premier Président a salué la mise en place du Programme des 3i visant à soutenir les ISC dans le mise en œuvre des Normes ISSAI des niveaux 2, 3 et 4 (audit financier, audit de performance et audit de conformité). Il a rappelé l'engagement des Chefs des ISC du CREFIAF lors de la réunion du 09 au 11 décembre 2014 à Douala au Cameroun, pour la mise en œuvre des normes ISSAI. En effet, selon le Premier Président de la Cour des comptes du Sénégal, « l'adoption des normes ISSAI représente une étape importante dans le renforcement de la profession d'audit du secteur public. Elle sert également d'outil clé pour assurer une plus grande uniformité dans la façon dont l'audit du secteur public est mené. Pour réaliser leur potentiel, les normes ISSAI doivent être appliquées par la communauté des ISC du CREFIAF. »

Des communications de haut niveau ont marqué cette session de formation. Les travaux ont pris fin le 7 août 2015.



# Coopération Cour des Comptes du Sénégal-BACDI:

- **♦** Formations sur :
  - e les ISSAI
  - le recouvrement et la comptabilisation des recettes budgétaires de l'Etat
- ◆ Atelier de validation du Plan stratégique de développement 2016-2019



M Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal et Madame Caroline ALBERT représentant l'Ambassadeur du Canada au Sénégal

# Formation sur les ISSAI : La Cour des Comptes du Sénégal met à niveau son personnel de contrôle

Du 11 au 14 août 2015, la Cour des Comptes a organisé, avec le soutien du Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne (BACDI), une session de formation sur les Normes **ISSAI** en matière d'audits de conformité, d'audits financiers et d'audit de performance dont l'utilisation dans les contrôles est un objectif stratégique de l'AFROSAI et dans les ISC nationales.

En ouvrant les travaux le Premier Président a souligné que « l'adoption des ISSAI renforce le professionnalisme de l'audit du secteur public et permet sa plus grande uniformité. Tout en



saluant l'initiative de la Cellule Permanente de Formation d'inscrire les normes ISSAI dans son programme de l'année 2015, il a réitéré sa volonté d'accompagner « toutes les actions de formation visant à rehausser la compétence des magistrats et vérificateurs de la Cour. »

Le Premier Président a, enfin souhaité que l'atelier marque « le début d'un processus soutenu devant conduire à l'émergence d'un personnel de contrôle de qualité et à la production de rapports d'audit de haute facture. »

Le représentant de la Coopération canadienne a réaffirmé pour sa part la disponibilité de son organisation à accompagner la Cour des Comptes dans ses activités de renforcement de capacités de son personnel de contrôle et dans l'établissement de rapports de collaboration plus étroits avec le bureau du Vérificateur Général du Canada.

\_\_\_\_\_

# Le recouvrement et la comptabilisation des recettes budgétaires de l'Etat au menu des magistrats et vérificateurs

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités des magistrats et vérificateurs la Cour des Comptes a organisé du 17 au 21 août 2015, avec le soutien du Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne (BACDI), un atelier de formation sur « le recouvrement et la comptabilisation des recettes budgétaires de l'Etat ».

Cette session avait pour objectif de permettre au personnel de contrôle et de vérification de la Cour d'accroître son expertise et son efficacité dans le contrôle des recettes publiques.

Dans son allocution d'ouverture de l'atelier, le Premier Président de la Cour a salué l'importance du thème compte tenu des résultats significatifs obtenus ces dernières années par les régies financières. A son avis, l'atelier permettra aux magistrats et vérificateurs de mieux se familiariser avec les différentes phases de l'exécution des recettes budgétaires de l'Etat, d'approfondir leurs connaissances des conditions et procédures d'exécution des recettes budgétaires de l'Etat. De même, l'atelier devrait faciliter une meilleure maitrise des règles du contentieux des recettes budgétaires de l'Etat et une plus grande connaissance de la technique de comptabilisation des recettes de l'Etat et les fondements du transfert du recouvrement des impôts directs.

L'atelier a été animé par trois experts de haut niveau choisis parmi les professionnels du recouvrement et de la comptabilisation des recettes budgétaires de l'Etat issus de la Direction générale des Impôts et des Domaines et de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Trois thématiques majeures ont examinée au cour de l'atelier. Il s'agit notamment de l'Exécution des recettes budgétaires de l'Etat; de la Comptabilisation des recettes budgétaires de l'Etat : constatation de la créance de l'Etat et règlement et enfin du Transfert du recouvrement des impôts directs.



## Validation du Plan stratégique de développement 2016-2019

La Cour des Comptes a organisé les 26 et 27 août 2015, un atelier de validation de son Plan stratégique de développement. La tenue de cet atelier a été soutenue) par le Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne (BACDI).



De gauche à droite, M Oumar NDIAYE, Président de la Chambre de Discipline Financière, Madame Caroline ALBER représentant l'Ambassadeur du Canada au Sénégal et M Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal prononçant l'allocution d'ouverture de l'atelier de validation du Plan stratégique de la Cour

La cérémonie d'ouverture des travaux s'est déroulée sous la présidence effective de M Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal en présence de Madame Caroline ALBERT, représentant l'Ambassadeur du Canada.

Dans son allocution, Madame Caroline ALBERT, a relevé l'importance que le Canada accorde au contrôle externe qu'exerce la Cour des Comptes sur l'utilisation des ressources publiques. A ce titre, elle a souligné, qu'une enveloppe de 1 million de dollars canadiens est réservé/prévu pour le développement de la collaboration entre la Cour des Comptes du Sénégal et le Bureau du Vérificateur Général du Canada.

En ouvrant les travaux, le Premier Président de la Cour des Comptes, a d'emblée souligné que « la journée revêt une importance de premier ordre dans l'agenda 2015 de la Cour des Comptes ». Il a en effet souligné l'importance du Plan stratégique comme outil de pilotage de l'Institution et comme référentiel à toute mesure de performance de la Cour.

L'élaboration de ce plan stratégique de développement de la Cour des Comptes est « une condition majeure de la maîtrise de ses activités, de sa démarche et de son déploiement. » Le Premier Président a également noté que « la validation collective et consensuelle de notre feuille de route permet d'intéresser et d'impliquer toutes les composantes de la Cour



dans le profilage de l'image de la Cour » Le Premier Président a dit espérer qu'au terme de l'atelier « une vision partagée de la Cour déclinée en stratégies et actions définies de concert permettra un saut qualitatif dans sa mission au service la bonne gouvernance.

Par la suite les travaux se sont poursuivis en plénière avec la présentation du projet de PSD. Les débats qui ont suivi ont permis un enrichissement du document. La version finale, intégrant les amendements et observations sera produite par le Comité de rédaction et soumis au Premier Président de la Cour pour la mise en œuvre.

# **AGENDA**

# 5<sup>ème</sup> Réunion Annuelle du Groupe de Travail de l'AFROSAI sur la Vérification Environnementale du 16 au 21 novembre 2015 à Dakar

La Cour des Comptes du Sénégal accueille du 16 au 21 novembre 2015, la 5<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail de l'AFROSAI sur l'Audit environnemental. AFROSAI WORKING GROUP ON ENVIRONNEMENTAL AUDIT (WGEA) a pour objet de favoriser la pratique de la vérification Environnementale par les ISC africaines.

La rencontre de Dakar vise les objectifs suivants :

- le reporting au sujet du fonctionnement de l'AFROSAI WGEA ainsi que de la mise en œuvre du Plan de Travail 2014-2016 et des résolutions adoptées au cours de la 4<sup>ème</sup> Réunion Annuelle;
- le renforcement des capacités des ISC dans la pratique de la vérification environnementale, à travers la formation des délégués des ISC;
- le partage d'expériences et le partage d'informations sur les tendances et les évolutions dans le domaine environnemental ainsi que les pratiques professionnelles en audit environnemental;
- le renforcement de la coopération entre les ISC en faveur de la promotion de l'audit environnemental;
- la promotion des activités et des produits du Groupe de Travail en vue des adhésions et des partenariats éventuels.



## **DOCUMENTATION**

L'économie cognitive, Bernard WALLISER: L'économie du troisième millénaire ne sera plus matérielle mais informelle. Bulles financières et réseaux informatiques rendent essentielles les croyances des agents.

Dès lors, l'économie cognitive n'est-elle pas la science du troisième millénaire? Ses objets? Les croyances, les informations, les décisions, les raisonnements des agents. Où l'on voit comment, grâce à l'apprentissage, leur rationalité n'est plus limitée, comment ils se coordonnent par anticipation croisées, comment ils spéculent par contagion de leurs opinions...

Ce livre est le premier exposé systématique et rigoureux de cette nouvelle approche fondamentale pour notre temps.

Monnaie et finance en Europe, Jean-Louis BESSON: Cette nouvelle édition de Monnaie et finance développe une approche unitaire du système financier (banque, marchés, politique monétaire, finances publiques).

Mais, du fait de l'union monétaire, l'analyse se situe désormais directement au niveau européen.

De plus, l'édition papier est associée à un site Web (<a href="http://www.pug.fr">http://www.pug.fr</a>) sur lequel l'auteur et l'éditeur s'engagent à mettre gratuitement à disposition de la documentation complémentaire et des mises à jour périodiques.

Indispensable aux étudiants en économie à partir de la deuxième année, l'ouvrage permettre à tous les économistes de faire le point sur les implications financières de l'union européenne.

### Comptabilité nationale, Edith ARCHAMBAULT : Ce manuel d'initiation

à la comptabilité nationale est destiné principalement aux étudiants de premier cycle en sciences économique et sociale. Il s'adresse aussi aux élèves des IUT tertiaires, des classes préparatoires et écoles de commerce. L'ouvrage a pour objectif de permettre la lecture, l'interprétation et éventuellement la critique des comptes nationaux et concerne donc tous ceux qui ont eu à utiliser avec discernement l'information économique.

Dans cette optique, une première partie est consacrée à la présentation détaillée du Système Européen de Comptes (SEC 95), version européenne du Système International de Comptabilité National (SCN 93), en vigueur en France depuis 1999 et appliqué partout dans le monde. Depuis le passage à l'Euro, la France a désormais des comptes strictement comparables à ceux des autres pays européens. Une seconde partie décrit les principales utilisations de la comptabilité nationale pour la politique économique : comparaison dans le temps et dans l'espace, prévision à court et moyen terme.

La dernière partie décrit les principales critiques adressées aux comptes nationaux et au produit intérieur brut et retrace les développements les plus récents de la comptabilité nationale. Enfin, quelques perspectives de recherches en comptabilité nationale sont esquissées.



### L'essentiel des Finances publiques à l'heure européenne,

Robin DEGRON: Ce livre de Robin DEGRON, magistrat de la Cour des Comptes de France, présente autour de six (6) axes, les règles essentielles des Finances publiques de la France à l'heure européenne en précisant les principes et les mécanismes qui régissent la gestion budgétaire et comptable de l'Etat, des assurances sociales et des collectivités territoriales au sein d'une Europe dont le droit budgétaire a considérablement évolué depuis 2008.

Les principales règles encadrant la régulation du budget ainsi que l'exécution des principales recettes et des dépenses publiques sont présentées de manière transversale ainsi que les systèmes nationaux et communautaires de contrôle et d'évaluation.

Au total, ce livre est une présentation synthétique, rigoureuse et pratique des Finances publiques à l'heure européenne.

**SUPERVISION**: Secrétaire Général

**CONCEPTION: Communication & Documentation-Archives** 

infocomptes@courdescomptes.sn

